

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de LES EGLISES D'ARGENTEUIL et de VERVANT

Il sera procédé du **lundi 19 novembre au mardi 18 décembre 2018 inclus, soit durant 30 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de onze machines sur les communes de LES EGLISES D'ARGENTEUIL et de VERVANT, déposée par la SARL PARC EOLIEN DE VERVANT ET LEA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : SARL PARC EOLIEN DE VERVANT ET LEA, dont le siège se situe au 188 rue Maurice Bédart – CS 57 392 34184 MONTPELLIER CEDEX 4, Tel : 04 67 40 74 00.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LES EGLISES D'ARGENTEUIL et de VERVANT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, LES EGLISES D'ARGENTEUIL lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h15 à 12h15 et de 14h00 à 18h00, fermé mercredi, VERVANT lundi de 14h00 à 18h30, mercredi de 09h00 à 13h00, jeudi de 09h00 à 12h30, .

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de LES EGLISES D'ARGENTEUIL 7 rue de Saintonge 17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Bernard ALEXANDRE, Officier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairies de LES EGLISES D'ARGENTEUIL et de VERVANT, dans les conditions suivantes :

- LES EGLISES D'ARGENTEUIL : lundi 19 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- VERVANT : lundi 19 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- LES EGLISES D'ARGENTEUIL : mardi 27 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- VERVANT : jeudi 13 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
- VERVANT : lundi 17 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- LES EGLISES D'ARGENTEUIL : mardi 18 décembre 2018 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SARL PARC EOLIEN DE VERVANT ET LEA.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Sous-Préfecture de SAINT JEAN D'ANGELY et en mairies de LES EGLISES D'ARGENTEUIL et de VERVANT, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.